

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 novembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - M. CAVIN
Membres excusés : M. EL HASSOUNI (pouvoir MME KOENDERS) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MARTIN) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - Mme DESAUBLIAUX (pouvoir M. CAVIN)

OBJET DE LA DELIBERATION

Création de 10 nouveaux « emplois d'avenir » dans les services municipaux

Madame Koenders au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 12 novembre 2012, il a été décidé de mettre en œuvre le dispositif « emplois d'avenir » dans les services municipaux.

A ce titre, ont été créés 30 emplois d'avenir dans différents services afin de faciliter l'insertion professionnelle de jeunes peu ou pas qualifiés.

Il est rappelé que le public visé par ce dispositif concerne les jeunes de 16 à 25 ans et personnes handicapées de moins de 30 ans, sans emploi dans les situations suivantes :

- ne détenant aucun diplôme

- titulaires d'un CAP ou BEP ou titre professionnel homologué au niveau V et qui justifient de 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois
- ayant atteint au plus le niveau du premier cycle de l'enseignement supérieur s'ils résident en zone urbaine sensible et s'ils justifient de 12 mois de recherche d'emploi au cours des 18 derniers mois.

La Ville de Dijon souhaite accentuer son initiative en faveur de l'insertion professionnelle de ce public et à ce titre, propose de créer 10 nouveaux emplois d'avenir.

Un effort particulier sera fait pour mobiliser ces jeunes dans un réel parcours de formation. Un tutorat sera mis en place afin qu'ils puissent être accompagnés et suivis tout au long de leur contrat de travail.

Toutes les mesures seront prises pour que chaque jeune bénéficiaire puisse bénéficier d'une formation individualisée pendant son temps de travail qu'il puisse acquérir une qualification ou des compétences lui permettant de s'inscrire durablement dans un emploi.

Les dispositifs sont conclus avec l'Etat sous la forme d'un contrat d'accompagnement à l'emploi à durée déterminée d'au moins 12 mois et d'au plus 36 mois.

Les bénéficiaires sont titulaires d'un contrat de travail et occupent un emploi à temps plein dont la rémunération est calculée sur la base horaire du SMIC.

Une aide de l'Etat, dont le montant est fixé à 75% du taux horaire brut du SMIC, est accordée pour une durée minimale de 12 mois et pour une durée maximale de 36 mois en fonction de la durée du contrat de travail du bénéficiaire et en fonction des engagements de l'employeur sur les conditions d'encadrement, de formation, et de tutorat du jeune. Il est par ailleurs proposé de solliciter, au taux maximum, les autres financements qui pourraient être sollicités par la Ville au titre de ces emplois avenir, et notamment des frais de formation.

La Ville s'engage, dans l'esprit de la loi, à faire bénéficier d'une priorité d'embauche le jeune qui vient de terminer son emploi d'avenir si, bien entendu, toutes les conditions requises sont remplies.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la poursuite du dispositif « emplois d'avenir » dans les services municipaux pour 10 postes supplémentaires
- 2 - fixer la rémunération des bénéficiaires des emplois d'avenir sur la base horaire du SMIC
- 3 - m'autoriser à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des concours financiers susceptibles d'être mobilisés
- 4 - m'autoriser à signer avec l'Etat les conventions prévues à cet effet ainsi que toutes autres pièces administratives nécessaires à l'application de ce dispositif
- 5 - m'autoriser à signer les contrats de travail à intervenir avec les bénéficiaires
- 6 - dire que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 10

Abstentions : 3